

La Préfecture déclenche l'alerte canicule en Gironde

Au vu des conditions météorologiques, le département de la Gironde est placé en alerte canicule ORANGE à compter de ce lundi 22 juillet 2019 à 6h00 et ce jusqu'à nouvel ordre. Les températures devraient dépasser les 35°C dès demain, les 40°C pour la journée de mardi et ne pas descendre en dessous de 21°C la nuit.

Compte-tenu de ces prévisions, Fabienne BUCCIO, préfète de la Gironde a déclenché le niveau 3 « alerte canicule » du plan départemental de gestion de la canicule.

Conformément aux dispositions de ce plan, la préfète a informé l'ensemble des maires du département et mis en alerte les services d'urgence, les services de secours et les associations de protection civile de la Gironde. Elle réunira dès demain la cellule départementale canicule pour s'assurer de la bonne mise en œuvre du dispositif de prévention.

La préfète appelle chacun à la plus grande vigilance. Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments et les personnes isolées.

En période de canicule, il est important d'adopter les bons gestes et de suivre les recommandations suivantes :

- maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- buvez régulièrement et fréquemment de l'eau ; - rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (notamment le visage et les avants bras);

- passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale ...)
- évitez de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;
- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, si nécessaire demandez l'aide.

Il est par ailleurs impératif d'éviter toute activité susceptible de déclencher des feux de végétaux.

Plan canicule, le Département de la Gironde enclenche sa cellule de crise

L'alerte orange canicule sera déclenchée par la Préfecture de la Gironde ce lundi 22 juillet 2019. Le Département de la Gironde activera dès ce lundi 22 juillet 2019 une cellule de crise et un numéro d'information et d'orientation [05 56 99 66 99] afin d'apporter un soutien aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ainsi qu'aux professionnels œuvrant dans le domaine, comme prévu dans le dispositif de prévention du Plan National Canicule (PNC).

Ce dispositif vise à répondre aux sollicitations des usagers et des professionnels. Il s'appuie sur une cellule de crise composée notamment d'un médecin. En cas d'urgence, le médecin d'astreinte peut accorder, soit une Allocation personnalisée d'autonomie (APA) en urgence afin d'intervenir immédiatement auprès de la personne âgée, ou bien encore une Prestation de compensation du handicap (PCH) en urgence, si les critères le justifient.

Les services d'aide à domicile sont associés au dispositif mis en place par le Département et informés de l'attitude à tenir. Afin de veiller au bien être et à la sécurité des personnes âgées et /ou handicapées à leur domicile, le département de la Gironde peut modifier ou augmenter le passage des services d'aide à domicile en proposant un passage quotidien.

Des conseils, des orientations ou une coordination avec les

partenaires tels que les centres communaux d'action sociale (CCAS) ou les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) peuvent également être déployés. La présence d'un médecin au niveau de la cellule facilite la prise en charge avec les professionnels du sanitaire.

Cette cellule de veille est mise en place chaque année, depuis 2004, par le Département. Elle se mobilise dès que le niveau 3 est déclenché par le Préfet de la Gironde.

Le dispositif « canicule » peut être déclenché sur la période comprise entre le 3 juin et le 13 septembre 2019.